

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 1/10

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Produit	DEXTROSE MONOHYDRATE
Numéro de référence	A00024

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Matières premières pour toutes les espèces animales ou catégories
-------------	-------------------------------------------------------------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Indufarm N.V. Leon Bekaertstraat 5 8770 Ingelmunster BELGIUM Tel: +32-51-624245 info@indufarm.com
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-poison	BE: +32 70 245 245 FR: +33 1 45 42 59 59
--------------------	---------------------------------------------

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Pas de produit dangereux

Ce mélange ne représente pas un risque physique. S'en référer aux recommandations en ce qui concerne les autres produits présents sur le site.

Ce mélange ne représente pas un risque environnemental. Pas de dommage environnemental connu ou prévisible lors d'une utilisation conventionnelle.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Pas de produit dangereux

Mention(s) d'avertissement

Pas de produit dangereux

Mention(s) de danger

Pas de produit dangereux

Conseil(s) de prudence - Prévention

Pas de produit dangereux

Conseil(s) de prudence - Réaction

Pas de produit dangereux

Conseil(s) de prudence - Stockage

Pas de produit dangereux

Conseil(s) de prudence - Elimination

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 2/10

Pas de produit dangereux

2.3 Autres dangers

Ce mélange peut être sensible aux explosions de poussières. Éviter de générer des poussières, des étincelles, du feu, des charges électrostatiques et toute source d'inflammation.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

pas d'application

3.2 Mélanges

Composition

Identification	Classification selon (CE) 1272/2008	%

4. Premiers secours

Règles générales :

En cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours appeler un médecin.

Le personnel de premier secours doit prendre garde à sa propre sécurité.

En cas de risque de perte de conscience, placer le patient en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

4.1 Description des premiers secours

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive de poussières, déplacer la personne et la laisser respirer de l'air frais. La conserver au chaud et au calme.

Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer le bouche-à-bouche et appeler un médecin.

En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant minimum 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas de rougeur, douleur, ou perte visuelle, consulter un ophtalmologue.

En cas de contact avec la peau

Hôter les vêtements contaminés et laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau ou avec un nettoyant reconnu.

Vérifier l'absence de produit résiduel qui resterait entre la peau et les vêtements, les bijoux, les chaussures etc.

En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

Si la zone contaminée est importante et/ou qu'il y a un dommage visible sur la peau, un médecin doit être consulté ou le patient transféré à l'hôpital.

En cas d'ingestion

Ne JAMAIS rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne rien donner oralement au patient.

Si la quantité ingérée est faible (pas plus qu'une bouchée), rincer abondamment la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Si la quantité ingérée est plus importante, consulter immédiatement un médecin en lui présentant l'étiquette du produit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 3/10

Pas de donnée disponible. Veuillez consulter un spécialiste.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser la mousse, l'eau projetée ou nébulisée, des agents d'extinction secs et/ou des composés chimiques adaptés.

Moyens d'extinction inappropriés:

En cas d'incendie, ne pas utiliser : projections d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un feu produira souvent une fumée noire épaisse, ne pas respirer ces fumées. Risque d'inflammation de tourbillons de poussières.

L'exposition à des produits de combustion (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, vapeurs toxiques) peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Éliminer les débris d'incendie et les eaux d'extinction en accord avec les règlements officiels.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Éviter d'inhaler les poussières.

Si d'importantes quantités ont été déversées, évacuer tout le personnel et autoriser l'accès uniquement à des opérateurs entraînés équipés des éléments de sécurité adhoc.

Pour les secouristes

Les pompiers seront munis d'équipements de protection individuelle appropriés (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer le produit par des moyens mécaniques (balai, aspirateur) en prenant garde à ne pas générer de poussières.

Rincer les traces résiduelles de produit à l'eau courante.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour un numéro de téléphone d'urgence.

Voir la section 8 pour les protections individuelles.

Voir la section 13 pour les instructions d'élimination.

7. Manipulation et stockage

Les exigences en matière de stockage s'appliquent à l'ensemble des installations où le produit est appelé à être présent.

Les individus avec des antécédents d'asthme, d'allergies, et/ou de difficultés respiratoires chroniques ou ponctuelles, ne doivent manipuler ce produit en aucune circonstance.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 4/10

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Toujours se laver les mains après manipulation.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

Une ventilation efficace et un système de collecte des poussières est requis sur l'équipement.

Prévenir la formation de poussières.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées. Éviter la formation de poussières.

Empêcher l'accès au personnel non autorisé.

Éviter les flammes, les étincelles, les charges électrostatiques et les sources d'inflammation.

Equipements et procédures recommandés :

Pour les équipements de protection individuels, voir section 8.

Respecter toute les mises en garde figurant sur l'étiquette du produit, ainsi que les règles de sécurité de l'entreprise.

Éviter d'inhaler des poussières. Fournir des masques respiratoires pour certaines tâches brèves ou de nature exceptionnelle, ainsi que pour les interventions d'urgence.

Dans tous les cas, récupérer les émissions à la source.

Equipements et procédures interdits :

Ne pas fumer, manger ou boire dans les zones où le produit est utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker les récipients au sec et fermés hermétiquement afin de prévenir l'absorption d'humidité et les contaminations. Stocker à une température inférieure à 20°C.

Stockage :

Garder le contenant hermétiquement fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Emballage :

Toujours conserver dans un emballage de nature identique à l'emballage original.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelles, tel que les équipements de protection :

Pictogramme(s) indiquant l'obligation du port d'un équipement de protection individuelle (PPE) :



Utiliser un équipement de protection individuelle propre et ayant fait l'objet d'une maintenance périodique appropriée.

Conserver les équipements de protection individuels dans un endroit propre, hors de la zone de travail.

Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant ré-

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 5/10

utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Protection des yeux/du visage:

Eviter le contact avec les yeux.

Avant de manipuler des poudres ou des poussières, porter des lunettes de protection en accord avec la norme EN166.

Protection des mains:

Porter des gants de protection adaptés en cas de contact avec la peau prolongé ou répété.

Les gants appropriés doivent être sélectionnés en accord avec l'application et la durée d'utilisation pour le poste de travail en question (autres composés chimiques qui peuvent y être manipulés, protections physiques nécessaires contre les piqûres, les coupures ou la chaleur, niveau de dextérité requis).

Le temps de pénétration peut être plus court que le temps de pénétration théorique en raison de plusieurs facteurs extérieurs tel que la température.

Propriétés recommandées : Utiliser des gants de protection résistants aux agents chimiques en accord avec la norme EN374 (p. ex. index de protection 6, temps de pénétration > 480 minutes selon la norme EN374 tel que le caoutchouc nitrile (0,4 mm), le caoutchouc chloroprène (0,5 mm), le caoutchouc butyle (0,7 mm), etc.)

Protection corporelle

Eviter le contact avec la peau et porter des vêtements de protection adaptés.

Ces vêtements doivent être choisis pour assurer l'absence d'inflammation ou d'irritation de la peau au cou ou aux poignets par un contact avec la poudre.

Les vêtements de travail portés par le personnel doit être régulièrement lavé. Après un contact avec le produit, toutes les parties du corps qui ont été touchées doivent être lavées.

Propriétés recommandées : porter des vêtements de protection contre les composés chimiques solides et les particules en suspension dans l'air (type 5) en accord avec la norme EN13982-1 pour éviter le contact avec la peau.

Protection respiratoire:

Eviter de respirer les poussières.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition applicables, ils doivent utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat et homologué. Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire adéquat.

Propriétés recommandées : demi-masque anti-poussières jetable en accord avec la norme EN149, catégorie FFP3 ou filtre à particules en accord avec la norme EN143, catégorie P3.

Dangers thermiques:

Pas de données disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les canalisations. Le produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécurisée et en accord avec la législation locale en vigueur.

Mises en garde additionnelles :

Non destiné à la consommation humaine

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Information générale :

Etat physique

Solide

Aspect:

Poudre

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1 Date de révision: 20-04-2020 Date d'impression: 12-04-2023 p. 6/10

Couleur	Blanc
Odeur	Neutre
Seuil olfactif	Pas de données disponibles.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	Non pertinent
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	Non déterminé
Pression de vapeur	Non pertinent
Densité de vapeur	Non pertinent
Taux d'évaporation	Négligeable
Solubilité(s)	Non déterminé
Densité relative	680,0 g/l
Inflammabilité	Non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non pertinent
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non pertinent

9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées telles que décrites à la section 7. Des explosions de poussières sont possibles.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est stable, dans les conditions de stockage et de manutention reprises à la sections 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées telles que décrites à la section 7.

10.4 Conditions à éviter

Éviter : chaleur, chauffage, formation de poussières, humidité, charges électrostatiques, sources d'inflammation. La poussières peut former une mélange explosif avec l'air.

10.5 Matières incompatibles

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 7/10

Pas de données disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées telles que décrites à la section 7.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Substances

Toxicité aiguë

Les produits peuvent ne pas avoir été testés. Les informations dérivent de substances de structure ou de composition similaires.

corrosion cutanée/irritation cutanée/lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les produits peuvent ne pas avoir été testés. Les informations dérivent de substances de structure ou de composition similaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les produits peuvent ne pas avoir été testés. Les informations dérivent de substances de structure ou de composition similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'information supplémentaire disponible

Cancérogénicité

Pas d'information supplémentaire disponible

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information supplémentaire disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Pas d'information supplémentaire disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Pas d'information supplémentaire disponible

Danger par aspiration

Pas d'information supplémentaire disponible

Mélanges

Pas de donnée toxicologique disponible pour le mélange. Les informations dérivent des propriétés individuelles des constituants.

11.2 Information on other hazards

11.2.1 Endocrine disrupting properties

Pas de données disponibles.

11.2.2 Information on other hazards

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 8/10

Pas de données disponibles.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substances

Les produits peuvent ne pas avoir été testés. Les informations dérivent de substances de structure ou de composition similaires.

Mélanges

Pas de donnée disponible quant à la toxicité du mélange pour le milieu aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Substances

Mélanges

Pas de donnée disponible pour le mélange

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6 Endocrine disrupting properties

Pas de données disponibles.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Le gestion adéquate des déchets du produit et/ou de son contenant doit être déterminée en accord avec la législation nationale en vigueur.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

Déchet :

La gestion des déchets doit être organisée sans porter préjudice à la santé humaine ni à l'environnement, plus particulièrement à l'eau, à l'air, au sol, aux plantes et aux animaux.

Ne pas contaminer le sol ou les eaux avec des déchets, ne pas rejeter les déchets dans l'environnement.

Recycler ou éliminer les déchets en accord avec la législation en vigueur, de préférence par l'intermédiaire d'un collecteur ou d'une entreprise agréée.

Emballage sale :

Vider complètement les emballages. Laisser les étiquettes sur l'emballage. Transmettre à une entreprise de recyclage agréée.

Ré-utilisation possible après décontamination.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 9/10

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
OACI	Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR
RID
ADN
IMDG
OACI

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR
RID
ADN
IMDG
OACI

14.4 Groupe d'emballage

ADR
RID
ADN
IMDG
OACI

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

néant

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le Règlement (CE) 1907/2006



DEXTROSE MONOHYDRATE

Version: 2.1

Date de révision: 20-04-2020

Date d'impression: 12-04-2023

p. 10/10

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

16. Autres informations

Les informations contenues aux rubriques 1-15 sont communiquées au mieux de nos compétences et des

connaissances actuelles, sur base des expériences les plus récentes et de manipulations, traitement et dosage appropriés. Cependant, étant donné les multiples paramètres qui échappent à notre contrôle, et peuvent altérer la manipulation et l'utilisation du produit, Nuscience décline toute responsabilité ou obligation qui découlerait des recommandations formulées, que ce soit en matière de résultats ou de dommages entraînés par l'utilisation du produit. Il est demandé aux utilisateurs d'observer scrupuleusement les recommandations formulées dans le présent document afin d'éviter les risques mais aussi de réaliser leurs propres tests et de contrôler les produits résultants d'une utilisation appropriée pour le résultat escompté. Les droits de brevets ainsi que les lois et règlements en vigueur doivent être respectés en toute circonstance.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité complètent mais ne se substituent pas aux données contenues dans la fiche technique du produit.

Titre pour les indications H, EUH et R mentionnées en section 3 :

Abréviations

ADR: Transport international de marchandises dangereuses par route

IMDG: Le code maritime international des marchandises dangereuses

ICAO: Transport aérien des marchandises dangereuses

RID: Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

WGK: Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class)

CAS number: Chemical Abstract Service Registry number

EC: European Community

Changements effectués par rapport à la version précédente de la fiche de sécurité